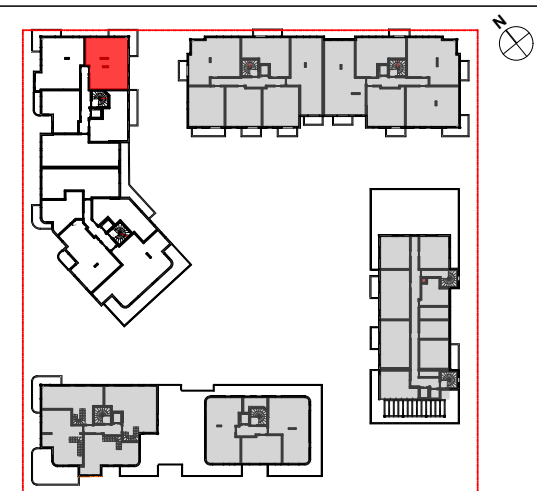
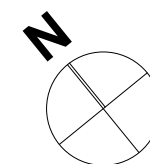
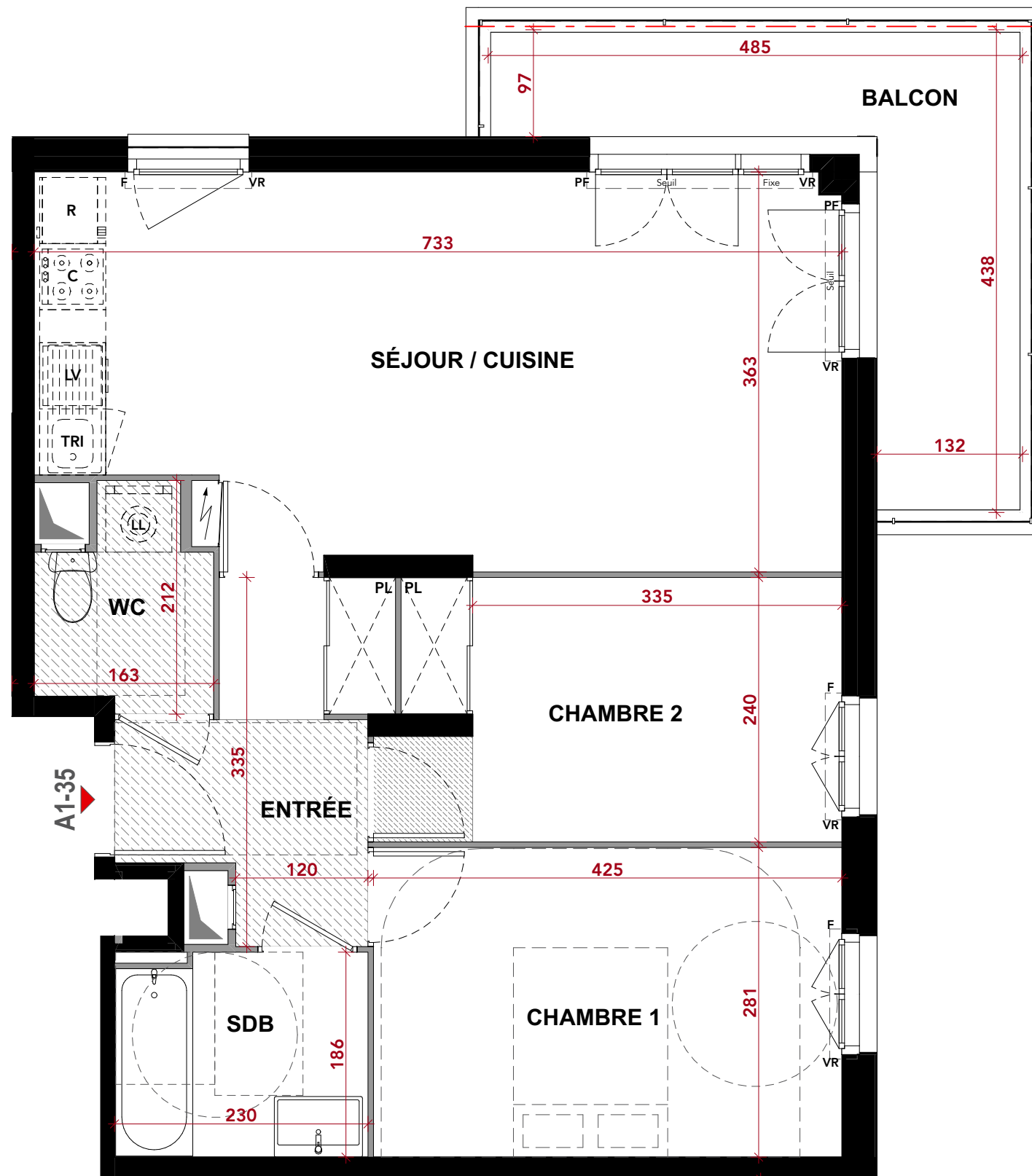




|          |                 |
|----------|-----------------|
| 3 Pièces | BATIMENT C1 - A |
| R+3      | N°A1-35         |

TABLEAU DE SURFACE :

|                  |          |
|------------------|----------|
| ENTRÉE           | 5,93 m²  |
| SÉJOUR / CUISINE | 24,88 m² |
| CHAMBRE 1        | 11,94 m² |
| CHAMBRE 2        | 9,71 m²  |
| SDB              | 4,17     |
| WC               | 2,77 m²  |

SURFACE HABITABLE TOTALE : 59,40 m²

BALCON 8,39 m²

SURFACE EXTERIEURE TOTALE : 8,39 m²

Légende :

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| F : FENETRE                | LV : LAVE-VAISSELLE |
| PF : PORTE FENETRE         | LL : LAVE-LINGE     |
| VR : VOLET ROULANT         | R : REFRIGERATEUR   |
| GC : GARDE-CORPS           | C : CUISSON         |
| EP : DESCENTE EAU PLUVIALE | PL : PLACARD        |
| TABLEAU ELECTRIQUE         | SECHE-SERVIETTE     |
| GAINTE TECHNIQUE           | RADIATEUR           |
| SOFFITE H. LIBRE 2,20m     | POUTRE              |
| SOFFITE H. LIBRE 2,25m     | CLOTURE             |
| HAIE                       |                     |

N.B.: Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions que les équipements. Aucun plan de travail dans les cuisines n'est prévu. Les surfaces, les côtes, les hauteurs sous plafond, faux-plafond et soffites, ainsi que les hauteurs de seuils ou d'allèges sont approximatives. La présence de faux-plafonds, soffites, retombées, trappes de visite, au même titre que les dimensions des gaines techniques, ainsi que l'emplacement des descentes d'eau pluviale et des équipements ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. La surface des pièces inclut celle des placards. Le positionnement, le nombre et les dimensions des radiateurs sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer en fonction de l'étude thermique. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. Les pare-vues et claustras indiqués peuvent être supprimés en cas de non obtention du caractère définitif des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet. Les hauteurs sous plafonds et mansardes sont susceptibles d'évoluer suivant contraintes techniques.